
A N N O N C E S,
ARTICLES ET AVIS DIVERS.

NOUVELLES POLITIQUES.

Venise le 4 Avril. Il est arrivé ici jeudi matin un exprès de Corfou, expédié par son excellence le provvediteur-général, avec la fâcheuse nouvelle, que le 11 mars dernier le feu s'étant manifesté, soit par la négligence des ouvriers, soit par un cas fortuit, dans l'arsenal de ce port, il gagna malheureusement un magasin à poudre, où il y en avoit 72 mille livres pesant. Par un autre malheur, cette explosion communiqua le feu à plus de 500 bombes, dont les éclats tuèrent environ 160 personnes & en extropierent un nombre égal pour le moins. Dix-huit malheureux condamnés aux chaînes profitèrent de la circonstance pour s'évader. Cet accident ayant fait sauter presque toute la muraille du côté de la mer, il en résulta des dommages considérables sur la flotte de la république, qui mouilloit dans ce port, & principalement sur la galere commandée par son Exc. Contarini. Un des bombes étant tombée sur un navire François risqua de le couler bas, & il en est très-entendommagé.

Nous avons éprouvé ici une secousse de tremblement de terre; mais on apprend qu'elle a été beaucoup plus violente dans le Frioul.

Rome le 4 Avril. Lundi matin 30 mars S. S. tint dans le palais du Vatican le consistoire secret annoncé depuis long-tems. Là l'éminentissime cardinal Herzan remit au St. Pere la bourse du camerlingat du sacré-college, que S. S. donna à son Em. de Gregori, dont c'étoit le tour d'être camerlingue.

Ensuite S. S. prononça un discours très-élegant, dans lequel elle fit part au sacré-college de la mort du feu roi d'Espagne, ce qu'elle accompagna de l'é-

loge de ce monarque, ainsi que de celui de son successeur Charles IV. Ce fut après ce discours que le souverain Pontife déclara cardinaux de la Ste Eglise Romaine les 9 prélats que nous avons déjà nommés (Voyez N^o. 46 du Journal page 317) Mgr. Philippe Campanelli est le seul qui soit dans l'ordre des Diacres, les 8 autres sont nommés prêtres cardinaux. Après cette nomination on proposa diverses églises, savoir 1 patriarchale & 13 épiscopales.

Mais pendant que le sacré college recevoit ainsi une augmentation considerable, il éprouvoit d'ailleurs une perte dans la personne de Mgr. le cardinal Jean Cornaro patricien de Venise, qui mourut ici le samedi 28 mars, âgé de 68 ans 9 mois & 11 jours; il avoit été élevé à la pourpre Romaine par le souverain pontife actuel le 1^{er} juin 1778.

La joie que la nouvelle promotion causa dans Rome, a été un peu troublée par le mecontentement que témoigna l'ambassadeur de Venise; voici à quelle occasion. Le serenissime senat n'ayant pas voulu adhérent à la nomination de Mgr. Flangini, à qui le St. Pere vouloit donner aussi le chapeau de cardinal, en recompense des services qui a rendus, à sa famille comme auditeur de Rote, dans la fameuse cause des Lepris, il s'ensuivit que la republique se vit privée totalement de toute nomination en faveur d'aucun des évêques ses sujets, parmi lesquels le St. Pere n'en a trouvé aucun d'un merite équivalent à celui de Mgr. Flangini. En consequence l'ambassadeur Venitien, piqué de ce passe-droit (comme il l'appelle) n'a voulu prendre aucune part aux rejouissances publiques; il a defendu de faire des illuminations à son hôtel, & il a sur le champ expédié un courier au senat.

Naples le 31 mars. Il vient de paroître ici un memoire en reponse à celui de Mgr. Borgia, dans lequel on demontre jusqu'à l'évidence, dit-on, la fausseté des titres sur lesquels la cour de Rome fonde sa prétendue suprématie sur ces royaumes.

Livorne le 1^{er} avril. La galere principale de la serenissime republique de Gènes, commandée par le général Botta vient de mouiller dans ce port. Elle avoit à bord

S. Eminence le Cardinal de Lomenie, archevêque de Sens, qui s'arrêtera ici un jour ou deux, pour dela se rendre à Pise.

Paris le 15 Avril. Dans le *Journal de Paris* de ce jour on lit l'extrait d'une lettre de Strasbourg, conçue en ces termes.

„ Mr. le Cardinal de Rohan a été élu par son clergé avec acclamation & a été confirmé ensuite par le scrutin; mais ayant refusé à cause du dérangement de sa santé, cette élection si flatteuse, on a procédé aux scrutins. M. l'Abbé d'Eymar, prévôt de Neuville & vicaire-général de l'évêché de Strasbourg, a été élu; & ensuite M. l'abbé Louis, chancelier de l'université, pour suppléer M. le Cardinal de Rohan: le clergé lui renouvella de la façon la plus expressive, ses regrets de ce que son indisposition instantanée avoit empêché son prince-évêque d'être son protecteur. Quelques jours auparavant le clergé de Strasbourg avoit annoncé le désir & la volonté de partager les impôts avec égalité, & cette bonne volonté avoit été indiquée par une lettre pastorale de M. le cardinal de Rohan dès le 4 mars, en conséquence d'une assemblée extraordinaire du clergé „

Extrait d'une lettre de Constantinople le 22 février.

„ Les lettres patentes de S. H. ont été publiées ici & répandues dans toutes les provinces, relativement à la quantité d'or & d'argent, en nature, que tous les Etats soumis à la puissance Ottomane, seront obligés de livrer au gouvernement pour la nouvelle monnoie. Le projet de cette operation a été conçu, disent les uns, par des négocians Juifs, & d'autres par des Arméniens; il est modelé, dit-on, sur les changemens que plusieurs états de l'Europe ont fait subir depuis 10 ans à leur numéraire; mais nous croyons en general qu'il ne pourra porter qu'une atteinte funeste à notre commerce. Chacun fait combien la monnoie blanche est basse en ce pays, sa valeur intrinsèque étant au-dessous de la moitié & même du tiers de celle de son cours. Malgré cet inconvenient qui dure depuis bien long-tems, la nouvelle monnoie sera encore inférieure à l'ancienne, & la Porte s'imagine faire un gain con-

fidérable par cette operation. Le capitán-pacha a fait présent pour cet effet de 40 Oka d'or au gouvernement , ce qui fait environ 200 marcs , poids de France ; & son exemple sera suivi par d'autres membres du Divan. Les agens de l'Hospodar de Valachie ont eu ordre de la part du Caïmakan d'annoncer à leur commettant les vues de S. H. , & l'on attend que ce prince donnera encore plus que le capitán-pacha , puisqu'on le suppose fort riche , malgré les grandes dépenses qu'au rapport de ses amis , il a eu à supporter durant la présente guerre.

» Un ministre étranger a eu ces jours derniers une longue conférence avec le *Caïmakan* , laquelle doit avoir eu pour objet d'exhorter la Porte à ne se prêter à aucune proposition de paix peu honorable pour elle , ou pour le dire en d'autres termes , d'exciter les Turcs à continuer la guerre. Mais ne seroit-il pas bien superflu de leur donner de pareils conseils dans un moment où ils ne respirent que la guerre , où le Grand-Seigneur lui-même semble n'être pas maître de faire la paix , sans courir les plus grands risques d'être détrôné ; car tout ce qui est puissant , tous les grands de cet empire demandent la guerre , principalement contre la maison d'Autriche ; c'est ce que font voir les préparatifs qu'on pousse avec la plus grande activité pour la défense de la Bosnie & de la Valachie. Cependant on doute que le grand-visir se porte en personne au-delà du Danube , la Porte lui ayant prescrit , dit-on , de rester en deçà avec la grosse artillerie , de peur qu'elle ne fût perdue en cas de malheur. Toute l'attention des Turcs semble être tournée aujourd'hui sur l'armée du comte de Romanzow , sur les projets qu'il peut avoir formés pour la campagne prochaine & sur le nombre de troupes qu'il aura sous ses ordres , lesquelles on croit ici ne pouvant s'élever au-delà de 30 mille combattans. Le grand-amiral fait travailler nuit & jour à l'équipement de sa flotte & à la construction des chaloupes canonnières dont nous avons déjà fait mention : il faut bien qu'il s'occupe à quelque chose pour se maintenir dans son crédit ; mais on a ici très peu de confiance dans ses expéditions maritimes.

» On prétend savoir que le Baile de Venise a re-

mis depuis peu un memoire à la Porte ; mais on ignore l'objet qui a pu le motiver.”

Extrait des papiers Anglois. Londres le 10 avril.

Des lettres du Bengale annoncent qu'il y regne une disette des plus désastreuses. Douze mesures de riz y étant vendues une roupie, le gouvernement a ordonné qu'on en distribuât vingt mesures pour le même prix aux individus Indiens de la classe la plus pauvre, mais malgré ces intentions & les aumônes qui se font journellement, toutes les horreurs de la famine se font sentir dans cette contrée. Il se passe à peine un jour, sans qu'on voie vingt à trente victimes de cet horrible fléau, expirer au milieu des rues de Calcutta ; tandis que d'autres malheureux sont écrasés par la foule qui se porte avec une sorte de fureur dans les différens quartiers où il se distribue des provisions.

Mercredi dernier, un pair Ecossois s'est cassé la tête d'un coup de pistolet, au retour de la promenade. Plusieurs personnes de sa connoissance, qu'il avoit rencontrées une demi-heure avant l'instant où il s'est tué, disent ne l'avoir jamais vu aussi gai qu'il leur avoit paru.

On attribue cet événement aux embarras dans lequel il se trouvoit pour lever une somme considérable, dont il avoit besoin.

On vient de decouvrir à Douvres une troupe de pirates & de voleurs, qui depuis long-tems, infestoient la côte, & qui commettoient journellement leurs depredations sur les passagers arrivans de Calais ; ils se rendoient officieusement à bord des paquebots pour aider au débarquement du bagage des passagers, & s'empareroient de tout ce qui pouvoit leur convenir. On doit la découverte de ces voleurs aux enquêtes que l'on a faites au sujet d'un assassinat commis dans cette ville. La plupart de ces malheureux étoient, jadis, des contrebandiers, qui connoissant la maniere dont se faisoient les débarquemens, se rendoient pendant la nuit à bord des navires qui étoient dans la rade, en disant qu'il venoient faire perquisition. Ils enlevoient frequemment, sous pretexte qu'ils étoient des officiers de la douane, des balles considerables, & operoient, presque toujours, avec impunité. Les personnes sur lesquelles ils faisoient ces saisies, n'étoient pas reclamer leurs mar-

chandises , de peur d'être contraints à payer les amendes.

Déclaration de l'Empereur & roi , portant exemption de tous droits de douanes sur les pois , fèves , lentilles & légumes de toutes especes , qu'on importera de l'étranger en ce pays , du 6 avril 1789.

Sa majesté a trouvé bon de déclarer , comme elle déclare par la présente , de l'avis de son conseil royal du gouvernement , qu'il ne sera perçu à l'avenir aucun droit de douanes sur les pois , les fèves , lentilles , patates & légumes de toutes especes qu'on introduira de l'étranger en ce pays.

La présente déclaration opérera dans les départemens de Bruxelles , Tirlemont , Turnhout , Anvers , Lillo , St. Nicolas , Gand , Bruges , Ostende , Nieuport , Ipres , Courtrai , Tournai , Mons , Chimai , Charleroi & Namur.

Mandé & ordonne S. M. à tous ceux qu'il appartient , de se conformer à la présente qui sera affichée , pour l'information du public , aux lieux ordinaires des bureaux de douanes.

Fait à Bruxelles sous le cachet secret de sa majesté le 6 avril 1789. Etoit paraphé *Tr. vt.* Plus bas étoit , par ordonnance de sa majesté , *L. C. van de Veld.*

ANNONCES PARTICULIERES.

Très belle maison bâtie à la moderne , entre cour & jardin , meublée ou non meublée , à vendre ou louer présentement , entiere ou par partie. Cette maison consiste en un grand corps de logis sur la rue , une cour très vaste , chambre pour le portier , deux remises , une écurie pour plusieurs chevaux , trois cuisines dont la plus grande a un four & un fourneau avec sa chaudiere , contenant 70 pots. Au rez de chaussée il y a un joli vestibule avec un corridor long de 40 pas & six de large , qui conduit à un très beau jardin d'environ un bonnier entouré de murailles garnies des meilleurs fruits , il y a dans ce jardin une petite piece d'eau propre à conserver du poisson , & un joli cabinet bâti en face de la porte du grand fallon d'en bas , deux fallons dont l'un de 25 pieds en quarre , & l'entrée de 30 pieds de largeur , & de 48 de longueur , avec glaces , &c. cheminées en marbre ; & en cinq autres pieces qui ont toutes leurs degagemens. Au premier étage il y a un fallon de la même grandeur que le plus grand d'en bas , orné comme lui de cheminées de marbre , de glaces , & d'une très belle tapisserie en peinture ; dix chambres de maître ; au second étage se trouve douze chambres de domestique , & 5 grands greniers. Le grand bâtiment est surmonté d'une platte forme toute en plomb de la largeur de six pieds , de la longueur de trente , avec une lucarne , qui en cas d'incendie pourroit être de la plus grande utilité. Il y a en outre dans cette maison une très grande citerne , dont le trop plein découle dans le canal de la ville , & deux puits très profonds , contenant de très bonne eau. On peut ranger jusqu'à 300 pie-

ces de vin les unes à côté des autres dans les caves qui sont au nombre de trois, & qui sont voûtées & contre-voûtées, & ayant pour appui des pilliers à la distance de 3 pieds & demi les uns des autres, liés avec des chaînes de fer à écrou. Ces caves sont assez élevées pour que les voitures puissent facilement y rouler & y être déchargées. Les curieux pourront s'adresser à Mr. DEGUEROUT DE LA PALLIERE, à Aix-la-Chapelle, ou à Mr. LE BRUN, Auteur du journal Général de l'Europe, à Herve.

L'on avertit le public, que la Terre & Seigneurie de Chantaine en Condroz, pays de Liege, située à deux lieues de Ciney, & à une lieue de la chaussée de France, qui passe à Hauelange, consistante en un Château, avec la Seigneurie de Verle & Geneffe, & trois Fermes en très bon état, lesquelles contiennent ensemble deux cent & quarante-six bonniers, tant terre què prairies & bois, ayant une dime, dite de St. Quirin, de même que registre censal & registre aux rentes, avec collation de cures; l'emplacement du Château se trouve dans une situation très avantageuse & agréable, étant environné de la plus grande partie des terres en un gazon. Les curieux pourront s'adresser au Curé dudit Chantaine, qui pourra leur donner tous les renseignements nécessaires concernant ledit bien; & quant aux conditions & prix, ceux qui désireront en faire l'achat, pourront s'adresser à Madame la Comtesse d'ARSCHOT, propriétaire de ladite Terre & Seigneurie, à son Château de Voordt, pays de Liege, situé à deux lieues de St.-Trond, & à une lieue de Looz.

Nous Drossard & Echevins du chef-ban de Baelen au duché de Limbourg, *salut*. Reçu avons la supplication du Notaire Royal, & Procureur P. Cloëet, qui ensuite de notre autorisation, nous représentoit, que Marie-Joseph LANGE jeune fille, & enfant unique de feu Jgnas LANGE, & de Marie-Françoise DOBERS son épouse, étant venue à mourir ab-Intestat à Dothain, sous notre ressort, ayant délaissé plusieurs maisons, rentes & meubles, il nous supplioit des lettres de citation édictale à charge de tous prétendans droit à cette hérédité, pour ce est-il, que nous lui avons accordé, ainsi que nous lui accordons ces premières lettres de citation édictale, à ce servant, ordonnant à tous prétendans droit à la dite hérédité jacente, de comparoître, dans le terme d'un mois, par devant nous en personne, ou par procura-tion en forme, pour y réclamer leurs droits & y produire leurs titres, à peine, qu'il sera promu à l'égard de la dite hérédité comme de droit. Et pour que personne ne puisse pré-texter cause d'ignorance, soit la présente non-seulement affichée ez lieux accoutumés sous notre ressort; mais aussi inséré dans les feuilles publiques, donné à Baelen ce 2 avril 1789, en bas étoit, par ordonnance, & signé, G. A. D'AUTZENBERG Greffier.

„ Pour la facilité des personnes à la portée de Rolduc ,
 „ qui auroient envie du bien d'OpHAVEN , dont la vente à
 „ déjà été publiée par des annonces précédentes dans ce jour-
 „ nal. L'on avertit , que les amateurs pourront également
 „ s'adresser à M. COX , greffier à Rolduc. „

DEMAZEAUX, Libraire de S. A. , au Cabinet Littéraire ,
 présentement au bas du Pont-d'Isle , à l'Anneau d'or ,
 à Liege, débite : *Cours de morale, fondée sur la nature
 de l'homme*, par M. P* pasteur, 2 vol. 8vo. 1789. — *Les-
 tres de M. l'abbé Sestini, écrites à ses amis en Toscane*,
 pendant le cours de ses voyages en Italie, Sicile & en Tur-
 quie, sur l'histoire naturelle, l'industrie, le commerce de
 ces différentes contrées, trad. de l'Italien, & enrichies des
 notes, par Pingeron. de l'acad., avec des figures, 3 vol.
 8vo. Paris 1789. — *Voyage au pays de Bambouc, sur les
 cartes Indiennes, sur la Hollande & sur l'Angleterre*. 8vo.
 Paris 1789 — *Traité philosophique & politique de la peine
 de mort*. Par le doct. Ciamarelli, pour servir de suite & de
 supplément au traité des delits de Beccaria, 8vo 1789.

Avis il y aura une diligence de Namur sur Charleroi qui
 partira par Fleurus, & qui commencera le deux du mois de
 mai prochain par la nouvelle branche de chaussée qui con-
 duit de Sombreff à Charleroi.

Le départ de Namur sur Charleroi sera les mardi & samedi,
 à l'effet de rencontrer ces jours-là, celle de Charleroi à son
 retour de Bruxelles. Le départ de Charleroi sur Namur sera
 tous les lundi & mercredi de chaque semaine, jour que celle
 de Charleroi retourne sur Bruxelles.

Elle partira de Namur à 7 heures du matin, & de Char-
 leroi à 9 heures. Les places sont de sept escalins & deux sols.

L'on s'adressera à Namur au bureau de la diligence, rue
 de Bruxelles; à Charleroi chez *Gilson*, fabricant, Ville-Haute.

On avertit que quoique la vente de la Terre & Seigneurie
 de la Chapelle, au Duché de Limbourg, de même que de
 l'Hôtel, situé chaussée St. Gilles, à Liege, n'ait pas eu lieu
 aux hausses préannoncées, l'une & l'autre sont cependant en-
 core à vendre de la main à la main; ledit Hôtel même,
 avec le jardin, par plusieurs portions. Les amateurs pourront
 voir les informations & conditions chez Mr. l'avocat VAN-
 LAER, rue d'Amay, à Liege, & chez M. le notaire VER-
 RYCKEN, à Bruxelles.

A vendre à rendre ou à louer une maison propre à tenir équi-
 page, située au Mont St. Martin, à Liege, bâtie à la mo-
 derne, quatre pièces par terre, huit en haut, toutes à son
 & tapissées, greniers, cour, renise, quatre caves, quar-
 tier de derrière, sous lequel est une deuxième cuisine. S'a-
 dresser à Made. THONNAR, à Liege, qui donnera toute in-
 stance à l'acquéreur